

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA FORMATION CONDUISANT A L'HABILITATION à la MAITRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE SESSION 2023

(A remplir par le candidat en caractères d'imprimerie)

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

Nationalité _____ Sexe ☐ masculin ☐ féminin

Adresse personnelle : _____

Code postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Adresse mail : (*adresse à laquelle vous seront adressés les résultats d'admission*)

Diplôme d'architecte délivré par _____

Session (à préciser) _____

Date :

Signature :

Dossier à retourner à
l'INSA Strasbourg - Service Scolarité
par mail uniquement : scolarite@insa-strasbourg.fr

Date limite de retour du dossier : avant le lundi 11/09/2023 – 8h00 (heure locale de Strasbourg)

Pièces à fournir : Dossier à envoyer compressé (format zip). Chaque document doit être séparé des autres documents dans le dossier zip.

- Copie d'une pièce d'identité.
- Relevés de notes du cursus complet (hors candidat INSA Strasbourg).
- Justificatifs des expériences ou stages professionnels (hors candidat INSA Strasbourg diplômés 2023).
- Curriculum Vitae (pour tous les candidats).
- Les candidats ayant une expérience professionnelle de plusieurs années devront fournir un dossier de références présentant leur parcours.

Les candidats en cours de validation du diplôme d'État d'architecte (ADE ou équivalent) peuvent également déposer un dossier de candidature. En cas d'acceptation, ils devront **obligatoirement** télécharger leur attestation de réussite au diplôme, lors de la préinscription en ligne (hors candidat INSA Strasbourg).

INFORMATIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION A LA FORMATION HMONP année universitaire 2023/2024

Conformément à l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à l'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), la formation est accessible à tous les titulaires d'un diplôme d'architecte (ADE, INSA, ou équivalent), soit directement après l'obtention du diplôme, soit après une période d'activité professionnelle, quelle qu'en soit la durée.

Vous vous inscrivez pour la première fois à la formation pour l'obtention de l'HMONP :

Vous suivrez le cursus complet (cours, MSP (mise en situation professionnelle), séminaires et soutenance).

Admission :

La commission d'admission se réunira la 2^{ème} quinzaine de septembre 2023. Composée majoritairement d'enseignants-architectes praticiens de l'INSA, elle se prononcera également, au vu de votre dossier de candidature, sur les connaissances qui peuvent être considérées comme déjà acquises afin d'accorder éventuellement certaines équivalences.

A noter qu'aucune dispense de la mise en situation professionnelle (MSP) n'est possible.

Pré-inscription :

A l'issue de la commission d'admission, les candidats admis recevront un mail contenant un lien vers l'application de pré-inscription en ligne.

Montant des droits de scolarité à acquitter lors de l'inscription administrative :

1^{ère} inscription : 630 euros pour 2023-2024, sous réserve de modification réglementaire.

Début des cours :

Les cours débiteront le lundi 16 octobre 2023.

Pour information : En cas d'échec à la première soutenance, le candidat peut se réinscrire pour une deuxième tentative dans un délai maximum de deux ans (dans la limite de 3 inscriptions en tout).